



CONVENTION de PARTENARIAT

Entre l'IREPS Bretagne et la FHF Bretagne

Entre les soussignés :

La Fédération Hospitalière de France région Bretagne
Située au CHU de Rennes - 2 rue Henri Le Guilloux - 35033 Rennes Cedex 9
Représentée par son Président, M. Frédéric BOURCIER
Et dénommée ci-après « FHF Bretagne »

Et

L'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
Située au 4 A rue du Bignon - 35000 RENNES
Représentée par sa présidente, Mme Marick FEVRE
Et dénommé ci-après « IREPS Bretagne »

Préambule

L'IREPS Bretagne est une association à but non lucratif qui a pour objet le développement de l'éducation et de la promotion de la santé en Bretagne. Ses missions sont notamment la contribution aux politiques de santé, à la démocratie en santé, l'information, la documentation, le soutien méthodologique, la formation, le développement de projets sur les territoires, l'innovation et la recherche.

La promotion de la santé a été formalisée par la charte d'Ottawa de l'OMS. Elle s'appuie sur des valeurs et principes d'intervention tels que la réduction des inégalités sociales de santé, les besoins des personnes, le respect de leurs choix, la confiance dans leur capacité à agir et dans celle de la collectivité, la prise en compte des contextes et le développement des partenariats.

Créée en 1924, la FHF Bretagne est une association Loi 1901 qui réunit des établissements publics de santé et des structures médico-sociales soit la quasi-totalité des établissements du secteur public en Bretagne.

La FHF Bretagne remplit une triple mission de promotion, d'information et de représentation des établissements. Elle est un acteur de premier plan du monde de la santé, acteur d'autant plus écouté qu'elle représente toutes les composantes des établissements à savoir les directeurs, médecins, élus, représentants des usagers et personnes qualifiées.

La FHF a introduit l'approche populationnelle dans sa plateforme politique. Celle-ci révolutionne l'approche des acteurs de soins sur un territoire. Elle vise à maintenir, à améliorer la santé et le bien-être de la population d'un territoire en proposant une offre de services de santé de qualité. Ce concept de responsabilité populationnelle, a ainsi un double objectif : améliorer la santé de la population par une action sur les déterminants de santé, et proposer une offre de services accessibles, continus, globaux et de qualité dans les territoires.

L'IREPS Bretagne et la FHF Bretagne souhaitent, en premier lieu, affirmer leur attachement partagé :

- à la promotion de la santé,
- à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé de la population en Bretagne,
- et plus généralement, à la réduction des inégalités sociales de santé.

L'IREPS Bretagne et la FHF Bretagne partagent ainsi les principes d'action en matière de promotion de la santé portés dans le cadre du PRS 2 (2018-2022) à savoir « prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie en agissant sur les déterminants et en développant la promotion de santé. »

Le Schéma Régional de Santé entend ainsi « favoriser l'intégration de la promotion de la santé dans toutes les politiques publiques et co-construire en Bretagne un cadre politique partagé en matière de lutte contre les inégalités de santé. »

La réduction des inégalités de santé nécessite l'implication des établissements de santé et des GHT sur les projets de promotion de la santé.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

I - OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention est de déterminer les conditions dans lesquelles l'IREPS Bretagne et la FHF Bretagne vont développer des actions partenaires afin :

- de contribuer à la promotion de la santé et à la qualité de vie des populations en Bretagne,
- et de renforcer les liens institutionnels.

II- ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'objectif général est de favoriser l'accès des établissements adhérant à la FHF Bretagne aux services proposés par l'IREPS Bretagne : conseils méthodologiques, formation, productions, projets, ressources documentaires...

Afin de répondre à cet objectif, l'IREPS Bretagne et la FHF Bretagne s'engagent ensemble :

- à faciliter la mise en œuvre des actions proposées par l'IREPS par une communication appropriée en direction des établissements membres de la FHF Bretagne.
- à fournir un conseil méthodologique en fonction des besoins repérés et identifiés par l'IREPS Bretagne et la FHF Bretagne.
- à améliorer l'accès des établissements à la documentation.
- à faciliter la mise en relation de l'IREPS Bretagne avec les directions des établissements FHF Bretagne
- à s'accompagner dans l'animation de leurs réunions d'information ou de formation, selon les besoins et à leur demande.
- à soutenir les démarches de promotion de la santé au sein ou à partir des établissements de la FHF Bretagne.
- à favoriser la diffusion de l'information entre les deux parties et auprès de leurs adhérents et partenaires.
- à soutenir l'organisation de formations sur la promotion de la santé auprès des adhérents de la FHF Bretagne.

III- EVALUATION DE LA CONVENTION

Afin de s'assurer de l'efficacité de la convention, une évaluation annuelle pourra être effectuée pour faire le bilan des actions N-1 et identifier les axes de travail à construire et/ou à réajuster.

IV - COMMUNICATION

La FHF Bretagne et l'IREPS Bretagne pourront communiquer largement, ensemble ou séparément, sur la signature de cette convention auprès de leurs adhérents et partenaires, ainsi que sur toute autre action qui pourrait être menée dans le cadre de cette convention.

V - DUREE

La présente convention entre en vigueur pour une durée indéterminée à compter de sa signature.

VI - RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par un des signataires, après une rencontre exposant les motifs de désengagement.

Fait en deux exemplaires

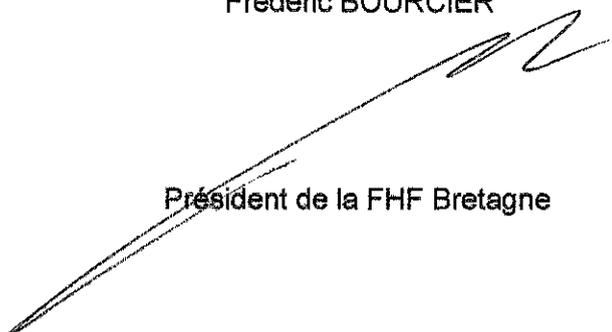
Le 3 octobre 2018

Frédéric BOURCIER

Marick FEVRE

Président de la FHF Bretagne

Présidente de l'IREPS Bretagne

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end, followed by a few smaller, less distinct strokes.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized circular loop on the left side, with a horizontal line extending to the right from the top of the loop.